



CONTACTEZ-NOUS



SIÈGE SOCIAL

14 rue Rayet-Liénart
51420 Witry-lès-Reims
03 26 04 77 71
safer@safergrandest.fr

SERVICES FONCIERS

08 | 51
03 26 04 77 71
ardennes@safergrandest.fr
marne@safergrandest.fr

10
03 25 73 42 89
aube@safergrandest.fr

52
03 25 35 03 38
haute-marne@safergrandest.fr

54
03 83 95 46 00
meurthe-et-moselle@safergrandest.fr

55
03 29 79 30 44
meuse@safergrandest.fr

57
03 87 15 09 08
moselle@safergrandest.fr

67
03 88 62 52 90
bas-rhin@safergrandest.fr

68
03 89 43 24 67
haut-rhin@safergrandest.fr

88
03 29 29 14 44
vosges@safergrandest.fr

PÔLE ÉTUDES
03 26 04 74 43
etudes@safergrandest.fr

PÔLE FORESTIER
03 25 35 03 37
foret@safergrandest.fr

PEFC 10-31-3162 / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org Conception : Safer Grand Est - Conception graphique : www.omnibulle.fr - Crédit photos : Romu Ducros - Décembre 2022



Jacques Diverres, éleveur laitier en Meuse, installé hors cadre familial par la Safer Grand Est



JE RESTRUCTURE MON EXPLOITATION ■

labonnaparcelle.safer.fr



safergrandest.com

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL

LE-PRIX-
des-terres.fr

GUIDE POUR CANDIDATER À UNE VENTE OU UNE LOCATION DE FONCIER





OÙ TROUVER LES APPELS À PROJETS ?

Les biens à la vente et à la location sont visibles :

- Sur le site Internet www.safer-grand-est.fr
- Par **affichage en mairie**
- Dans la **presse agricole départementale**

COMMENT CANDIDATER ?

- **Faire part par écrit de votre candidature** pendant le délai légal (courrier, mail).
- **Renseigner, signer et envoyer la fiche de candidature** avec les pièces jointes en décrivant votre projet. Votre candidature, une fois complète, sera présentée en **comité technique**.
- **Justifier de l'obtention du financement** de votre projet.

Le prix d'un bien est fixé et identique pour tous les candidats.



QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Agriculteur ou non, viticulteur ou non, toute personne ayant un projet relatif aux biens faisant l'objet de la publicité peut candidater aux appels à projets de la Safer Grand Est.

Il est possible de formuler une candidature partielle, c'est-à-dire sur une partie des biens proposés à la vente ou à la location. Son examen sera conditionné au recueil de candidatures complémentaires.

PROCESSUS DE CHOIX D'UNE CANDIDATURE

Votre projet est présenté comme les autres candidatures pour examen en comité technique ainsi qu'aux commissaires du gouvernement (tutelle administrative de la Safer).

- Les comités techniques départementaux regroupent des représentants des organismes impliqués dans l'action de la Safer :
 - La profession agricole dont les syndicats,
 - Les collectivités (communes, départements et région),
 - Les principaux acteurs de l'agriculture et du monde rural (Chambre d'Agriculture, Mutualité Sociale Agricole, banques, assurances, coopératives, forestiers, associations environnementales, fédérations de chasseurs, etc.),
 - Les représentants de l'administration (agriculture et finances publiques).
- En candidatant vous acceptez une éventuelle concurrence et le cas échéant, un processus d'échanges et de contre-proposition.
- Si votre candidature est retenue, vous acceptez un suivi de votre projet par la Safer.

CRITÈRES DE CHOIX D'UNE CANDIDATURE

Le comité technique formule une proposition de choix parmi les candidatures. Le(s) projet(s) est/sont retenu(s) par rapport à leur plus-value économique, sociale et environnementale, au regard des critères suivants :

- L'intégration du projet dans l'environnement économique et réglementaire local,
- L'amélioration de la structure du parcellaire du candidat et des exploitations voisines,
- Le ratio entre surface exploitée et main d'œuvre,
- La capacité professionnelle du candidat,
- La solidité technique et financière assurant la faisabilité du projet,
- La distance entre surface(s) attribuée(s) et siège d'exploitation.

LA SAFER GRAND EST VOUS GARANTIT

- La **présentation de votre projet au comité technique**,
- Un **traitement équitable et objectif** de votre candidature,
- Un **accompagnement du projet jusqu'à la signature de l'acte de vente** par un conseiller foncier,
- L'**autorisation d'exploiter** dans l'hypothèse où votre candidature est retenue.

RÉMUNÉRATION DE LA SAFER

Sauf exception validée par son conseil d'administration, la rémunération de la Safer est de 8 % du prix de vente. En contrepartie, **les acquisitions réalisées avec le concours de la Safer sont exonérées de droit de mutation.**

DÉROULÉ D'UNE CANDIDATURE

ÉTAPES

- 1 LA SAFER PROPOSE UN BIEN À LA VENTE OU À LA LOCATION**
- 2 APPEL À PROJETS ET INSTRUCTION DES CANDIDATURES**
 - Publicités légales
 - Candidature par écrit
 - Confirmation de la candidature par retour de la fiche de candidature complétée (téléchargeable sur www.safer-grand-est.fr)
- 3 CHOIX DU OU DES CANDIDAT(S)**
 - Accompagnement par le conseiller foncier
 - Examen en comité technique
 - Validation par les commissaires du gouvernement
- 4 APRÈS SIGNATURE DE LA VENTE AU PROFIT DU CANDIDAT CHOISI, VOUS ÊTES INFORMÉ(E) PAR COURRIER DE LA DÉCISION DE LA SAFER ET DE LA MOTIVATION D'ATTRIBUTION**